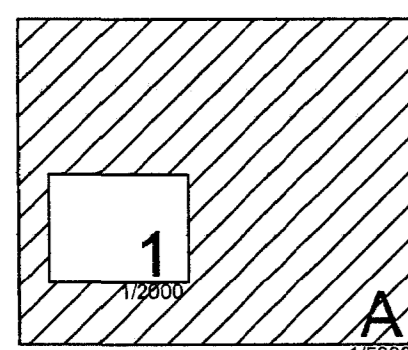


maître d'ouvrage :  
commune de Meistratzheim

Février 2008

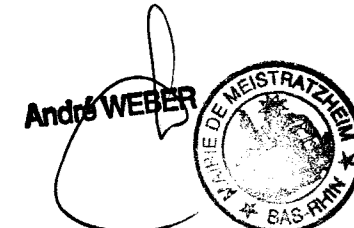
Plan Local d'Urbanisme  
(PLU)



Plan de zonage

Reçu en Sous-Préfecture,  
le 21 FEV. 2008  
Certifié exact,  
Meistratzheim, le 06 MAR. 2008  
Le Maire.

PLU approuvé par délibération  
du conseil municipal en date  
du : 15 FEV. 2008



bureau d'études : egis aménagement

échelle: 1/5000

LEGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE P.L.U.

A. LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

- ..... limite de zone
- UA désignation de zone
- UAj désignation de secteur de zone

B. LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A3 Nombre de repérage
- D Emprise
- Emplacement réservé

C. LES AUTRES INDICATIONS

- Recul par rapport à l'axe (R) des voies publiques (hors agglomération)
- Ensembles arborés identifiés au titre de l'article L123-1.7

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface
<b>Les voies nouvelles &amp; élargissements de voies</b>			
A1	Création d'une voie de desserte de la zone (AU) (Am Alten Bach) à partir de la rue Principale	Commune	849 m <sup>2</sup>
A2	Elargissement de la rue Principale pour sécuriser les flux scolaires de la rue des Jardins	Commune	125 m <sup>2</sup>
A3	Création d'une voie de desserte de la zone (AU) (Am Alten Bach) à partir de la rue des Jardins	Commune	369,8 m <sup>2</sup>
A4	Création d'une voie de desserte de la zone (AU) (Muehlplätzchen / Muehlgaerten / Kuechgaerten) à partir de la rue des Jardins	Commune	171,9 m <sup>2</sup>
A5	Création d'un cheminement piétonnier reliant la zone (AU) (Muehlplätzchen / Muehlgaerten / Kuechgaerten) à partir de la rue de l'Eglise	Commune	185,9 m <sup>2</sup>
A6	Elargissement du chemin rural pour relier la rue de la Musau à la rue de la Schifflach et pour accéder à la zone (AU) (Rohrle)	Commune	192,8 m <sup>2</sup>
A7	Création d'un cheminement piétonnier afin d'assurer la continuité du chemin existant en bordure de l'Ehn	Commune	165,8 m <sup>2</sup>
A8	Requalification de la RD215 avec plantation et aménagement cyclable	Conseil Général	65 769,8 m <sup>2</sup>
A9	Requalification de la RD205 avec plantation et aménagement cyclable	Conseil Général	95 752,9 m <sup>2</sup>
A10	Création d'un cheminement piétonnier en bordure de l'Ehn	Commune	1904,1 m <sup>2</sup>
<b>Les ouvrages d'intérêt général</b>			
B1	Réserve de terrain destinée à l'agrandissement du cimetière	Commune	939,5 m <sup>2</sup>
B2	Création d'un ouvrage de rattachement en entrée de village Nord	Commune	1 600 m <sup>2</sup>
B3	Réserve de terrain destinée à l'aménagement de la station d'épuration	SIVOM	46834 m <sup>2</sup>



(voir plan de zonage au 1/2000)